

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 23 mars 2018

9^{ème} Commission

N° CP-2018-3-9-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES – Unité Sports et Jeunesse

**FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES -
PREMIERE LISTE ET AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une 1ère série d'aides, pour un montant total de 20 800 €, à verser aux clubs et aux comités départementaux qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

Par ailleurs, ce rapport a également pour objet d'approuver les subventions exceptionnelles pour la participation à des compétitions internationales, pour un montant total de 3 500 €, à verser au titre de l'aide aux clubs.

Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission des Sports (9ème) du 9 février 2018.

1. LE FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2018 de 110 000 €.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une première série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les 11 demandes soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 9 février 2018, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Elles induisent un soutien financier de 20 800 € (cf. Annexe 1).

2. L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LA PARTICIPATION A DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

Au titre de l'animation sportive, lors du BP 2018, 564 500 € de crédits ont été votés pour l'aide au clubs sportifs.

Dans le cadre de ce dispositif, il vous est proposé de soutenir des clubs dont les membres ont été sélectionnés, à titre individuel ou collectif, pour participer à des compétitions internationales, à savoir :

- Mulhouse Squash Club de Mulhouse : participation des équipes masculines et féminines à la Coupe d'Europe des clubs champions du 13 au 18 septembre 2017 à PADERBORN (Allemagne) ; Subvention proposée : 1 500 € ;
- Ski Club de Sainte Marie-aux-Mines et de la Vallée : participation de Sylvain DUFOUR, snowboarder, aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 de PYEONGCHANG (Corée du Sud) ; Subvention proposée : 2 000 €.

En conclusion, le présent rapport vous propose :

- d'approuver la 1^{ère} liste de l'année 2018 de subventions, pour un montant total de 20 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (cf. Annexe 1). ;
- d'approuver les subventions exceptionnelles, pour un montant total de 3 500 €, à verser au titre de l'aide aux clubs, pour la participation des clubs à des compétitions internationales (cf. Annexe 2). ;
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les subventions, au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, seront versées selon les modalités suivantes : à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- de préciser que les subventions, au titre de l'aide aux clubs sportifs, seront versées à l'issue de la manifestation ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental comme suit :
 - **20 800 €** sur l'imputation suivante : Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25571 – 102 ;
 - **3 500 €** sur l'imputation suivante : Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25574 – 102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT